



## Mauvais coefficient Travaux Public

Par **zero25**, le **09/07/2016 à 14:07**

Bonjour, Cela fait 4 ans que je suis embauché dans une grande entreprise de Travaux public, en Franche Comté. J'ai toujours travaillé de mes mains, je ne connais pas grand chose au code du travail et aux conventions, c'est pour cela que j'en appel a votre aide.

Il y a quelque jour, un collègue m'a mis sur la piste d'une éventuelle erreur de la part de mon employeur. Celui ci m'a dit que mon coefficient était mauvais: J'ai un bac technologique, puis un niveau BTS.

Je suis Niveau 2 Position 1, coefficient 125. Celui ci m'affirme que je devais être Niveau 2 position 2 a l'Embauche et Niveau 3 après 18 mois d'ans l'entreprise.. Est ce vrai ? Ça me parais gros quand même. Mais maintenant je doute. Pouvez vous m'aidez ??

Cordialement, Florian, Maçon VRD, 25 ans.

Par **P.M.**, le **09/07/2016 à 16:00**

Bonjour,

Il faudrait pour éviter toute confusion que vous indiquiez l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro, lequel devrait figurer sur vos feuilles de paie et être affiché dans les locaux de l'entreprise, en plus de l'exemplaire laissé à la disposition du Personnel pour consultation ainsi qu'en quelle matière est votre bac technologique et le BTS auquel vous avez postulé...